

# RADIOLOGUE

Êtes-vous fait pour ce secteur d'activité ?

COMPÉTENCES 	SPÉCIFICITÉS 	VIE PRIVÉE 
Qualification professionnelle ● ● ● ● ●	Poids des investissements ● ● ● ● ●	Niveau de rémunération ● ● ● ● ●
Aptitudes commerciales ● ● ● ● ●	Importance de la qualité de l'emplacement ● ● ● ● ●	Degré des contraintes horaires ● ● ● ● ●
Maîtrise de la gestion ● ● ● ● ●	Intensité de la concurrence ● ● ● ● ●	Facilité de remplacement ● ● ● ● ●

## SOMMAIRE

LE MARCHÉ DU RADIOLOGUE .....	2
LA RÉGLEMENTATION DU RADIOLOGUE.....	6
L'ACTIVITÉ DU RADIOLOGUE.....	9
LES POINTS DE VIGILANCE DU RADIOLOGUE .....	12
EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR .....	13

## LE MARCHÉ DU RADIOLOGUE

Alors qu'ils représentent près de 10% de l'effectif des médecins spécialistes, le montant total des honoraires des radiologues s'élève à presque 20% de celui des spécialistes. En outre, les radiologues génèrent les honoraires moyens parmi les plus élevés de l'ensemble des médecins.

Plusieurs facteurs soutiennent l'activité des praticiens :

- Le vieillissement de la population (un quart de la population totale aura 60 ans et plus en 2020) et l'augmentation des affections longue durée contribuent à accroître la demande en soin.
- L'évolution technologique des équipements favorise le développement de nouveaux domaines d'application de l'imagerie médicale (ostéodentitométrie, coloscanners...). Ainsi, le radiologue a une part de plus en plus importante dans le diagnostic des maladies, en vue de la mise en place des protocoles de soins.
- Les campagnes de dépistage des cancers favorisent l'activité des radiologues. Le programme de prévention du cancer du sein notamment entretient une demande constante en actes de mammographie (à forte valeur ajoutée).

Toutefois, la décision prise par l'union nationale des caisses d'assurance maladie en 2009 a eu des conséquences graves sur la profession. En effet, cette dernière stipule que lorsque plusieurs actes de radiologie sont réalisés pour le même patient, le premier est tarifé normalement, mais les suivants à 50% seulement du tarif plein (au lieu de 100%). En outre, depuis 2007, les tarifs des actes de radiologie et d'imagerie médicale diminuent chaque année (récemment : baisse des forfaits techniques d'imagerie scanner et IRM en février 2017, suppression de la majoration spécifique des actes de radiologie fin avril 2017). Ainsi, les praticiens ont enregistré une baisse importante de leurs honoraires (jusqu'à -25% pour certains cabinets de proximité) et des cabinets de radiologie ont été contraints de fermer.

Dans ce contexte, les cabinets de groupe se développent afin de mutualiser les charges (loyer, personnel, primes d'assurances) et les équipements (scanners, appareils de radiographie, etc).

## Tendances

La politique de maîtrise des dépenses de santé menée par les pouvoirs publics se renforcera : encadrement des dépassements d'honoraires et diminution des tarifs des actes de radiologie.

Malgré ce contexte défavorable, la demande en soins radiologiques restera dynamique. Le volume des actes de radiologie sera soutenu par le vieillissement de la population. Par ailleurs, les radiologues interviendront de plus en plus dans le domaine de la prévention.

En outre, au vu de la faiblesse du numerus clausus et des nombreux départs à la retraite, la pénurie de professionnels s'accroîtra (plus d'un praticien sur 5 à la retraite d'ici 2025). Ainsi, les inégalités territoriales dans l'accès aux soins se creuseront. Dans ce contexte, des plateformes d'imagerie (POSIM) seront mises en place afin de réduire les inégalités de moyens technologiques sur le territoire.

A noter, la loi pour la modernisation de notre système de santé (loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, dite « loi de Santé ») redéfinit le cadre d'exercice des manipulateurs en électroradiologie médicale. D'une part, elle supprime l'obligation de surveillance d'un médecin (le manipulateur exécute toujours des actes d'électroradiologie médicale prescrits sous la responsabilité d'un médecin mais la notion de "surveillance d'un médecin en mesure d'intervenir immédiatement" est supprimée). D'autre part, pour les activités de physique médicale mises en œuvre au cours de la préparation ou de la réalisation des actes exposant aux rayonnements ionisants, le manipulateur intervient sous l'autorité technique d'un radiophysicien.

## L'organisation du marché

### • Selon le conventionnement :

Plus de 85 % des radiologues relèvent du secteur 1, contre près de 60 % pour l'ensemble des spécialistes. Dans ces conditions, la part des dépassements rapportée à l'ensemble des honoraires est bien inférieure à celle observée dans les autres activités médicales. Toutefois, face à la conjoncture actuelle, de plus en plus de radiologues rejoignent le secteur 2, ce qui leur permet de pratiquer des dépassements d'honoraires, compensant ainsi leur baisse d'activité en valeur. La dernière convention médicale (2016-2021) ouvre deux options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM pour tous les médecins et OPTAM-CO pour les chirurgiens et obstétriciens) aux médecins du secteur 2 afin de les encourager à stabiliser leurs tarifs et à facturer davantage aux tarifs opposables. En contrepartie, ces médecins bénéficient des tarifs de remboursement de leurs actes alignés sur ceux des médecins exerçant en secteur 1.

### • Selon le mode de fonctionnement :

Plus des 2/3 des radiologues exercent exclusivement à titre libéral. L'exercice en hôpital, moins bien rémunéré, attire peu de jeunes diplômés.

		RADIOLOGUE
NOMBRE DE RADIOLOGUES	2016	5 394 <sup>(1)</sup>
HONORAIRES DES RADIOLOGUES(en milliards d'euros)	2016	2,759 Md€ <sup>(2)</sup>

(1) Source : Cnamts, Démographie, activité et patientèle des professions de santé du secteur libéral.

(2) Source : Cnamts, Démographie, activité et patientèle des professions de santé du secteur libéral.

## LA RÉGLEMENTATION DU RADIOLOGUE

### Les aptitudes professionnelles

Après 6 ans d'études de médecine générale, le radiologue suit un 3ème cycle d'études. Il réalise alors un internat spécialisé en radiologie. Ce troisième cycle dure 4 ans et aboutit au Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en radiologie.

Adresse, méthode et précision sont les qualités indispensables, ainsi que le sens des responsabilités. Le sens de l'observation et l'esprit critique sont nécessaires pour déceler rapidement toute anomalie sur les radios et échographies et dans le fonctionnement des appareils. Il faut également avoir le goût du dialogue et être capable d'un bon contact avec le patient et le personnel soignant. Enfin, le professionnel doit de plus en plus savoir s'adapter aux contraintes économiques et financières.

### L'environnement réglementaire

#### Les contraintes à l'installation

Le diplôme d'Etat est obligatoire. Le médecin ne peut exercer que dans la spécialité dont il a obtenu le diplôme. Il doit être enregistré au tableau départemental de l'ordre des médecins, auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (en cas de conventionnement).

#### Les principaux points de la réglementation professionnelle

Le médecin est soumis au serment d'Hippocrate et au décret 95/1 000 de septembre 1995 portant sur les règles déontologiques, le secret professionnel médical et l'interdiction de publicité.

Il doit obligatoirement souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle.

La convention médicale fixe les tarifs de remboursement des médecins (consultations) ainsi que les deux autres modes de rémunérations : forfaits et rémunération sur objectif de santé publique (ROSP).

La nouvelle convention médicale conclue entre les médecins libéraux et l'Assurance-Maladie pour la période 2016-2021 instaure plusieurs mesures qui impactent les médecins spécialistes :

- Revalorisation du tarif de la consultation coordonnée de spécialiste (30 € depuis mai 2017 contre 28 € auparavant),
- Création de deux nouveaux tarifs de consultations pour les prises en charge plus complexes (46 euros et 60 euros depuis le 1er novembre 2017),
- Incitation financière pour les médecins qui adressent et reçoivent ces patients sous 48 heures (depuis le 1er janvier 2018),
- Mesures renforcées pour encourager à une meilleure répartition des médecins sur le territoire : mise en place du contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM), du contrat de stabilisation et de coordination pour les médecins installés (COSCOM), du contrat de transition pour les médecins (COTRAM) et du contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM),
- Rénovation du dispositif de maîtrise des dépassements d'honoraires avec l'ouverture de l'option OPTAM aux médecins (OPTAM-CO pour les chirurgiens et obstétriciens) du secteur 2 afin de les encourager à stabiliser leurs tarifs et à facturer davantage aux tarifs opposables. En contrepartie, ces médecins bénéficient des tarifs de remboursement de leurs actes alignés sur ceux des médecins exerçant en secteur 1,
- Rémunération sur Objectif de Santé Publique renforcée et élargie (prévention, efficacité des prescriptions, suivi des pathologies chroniques). Le nombre total des points de la ROSP est porté à 1 000 contre 900 auparavant. Cette rémunération s'élève en moyenne à 7 000 € par an et par médecin,

- Création d'un forfait structure pour inciter à la mise en place d'outils et d'organisations nouvelles facilitant la gestion du cabinet ainsi que la coordination du parcours des patients : outils informatiques facilitant le suivi des patients et les échanges avec les autres professionnels de santé (dossier médical partagé) et développement des téléservices : protocole de soins électronique, codage de données médicales, etc. (jusqu'à 1 750 euros en 2017, 3 220 en 2018 et 4 620 en 2019),
- Déploiement de la télémédecine (avenant 2 et 6 à la convention médicale).

### **Statut juridique et fiscal**

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mes impôts & taxes pour connaître le taux de TVA qui s'applique à votre activité ainsi que le mode d'imposition de vos bénéfices.

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mon régime social pour connaître le montant des cotisations et des prestations de votre régime social obligatoire.



## L'ACTIVITÉ DU RADIOLOGUE

### L'installation

La création de cabinet est de plus en plus rare du fait de la densité des cabinets déjà installés, de la difficulté pour un jeune radiologue de se constituer une clientèle, et du coût élevé des investissements.

Le besoin de rentabiliser les investissements pousse au regroupement en société. Le choix de la structure juridique est lié à la volonté des associés : soit de partager les honoraires (SCP, contrat d'exercice en commun, SEL), soit de partager uniquement les moyens (société civile de moyens).

### Les investissements

Les investissements en matériel sont très importants. Le professionnel doit s'assurer que le volume d'actes à traiter sera rapidement suffisant pour amortir les immobilisations. Pour le matériel très onéreux (scanner) les radiologues se regroupent et constituent souvent des "centres de radiologie".

### La gestion

#### Le suivi au quotidien

Le professionnel suit le nombre de patients par jour, le nombre d'actes effectués, ainsi que le nombre de coefficients facturés. Il comptabilise également le nombre et le type d'actes de radiologie qu'il réalise (radios ou rayons X, échographie...). Ce suivi lui permet notamment de définir sa stratégie d'investissement en fonction des volumes d'actes transmis.

## **Les honoraires**

Les radiologues sont les professionnels de santé qui réalisent le plus grand nombre d'actes par jour et ce quel que soit leur secteur de conventionnement (1 et 2). Environ 80 % de la facturation provient des actes de radiologie.

## **La maîtrise du résultat**

Le résultat dépend de la capacité du cabinet à rentabiliser ses investissements en matériel en pratiquant des actes de radiologie spécialisés. Pour les petits cabinets effectuant des actes de radiologie plus courants, le durcissement de la politique de maîtrise des dépenses de santé conduit à une diminution du chiffre d'affaires et de la marge brute.

## **La gestion financière et les besoins en trésorerie**

Le radiologue doit disposer d'un mois minimum de fonds de roulement afin d'assurer sa trésorerie entre la réalisation des soins et le versement du tiers payant.

		ACTIVITES DE RADIODIAGNOSTIC ET DE RADIOTHERAPIE
EVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATION	2017	298 <sup>(1)</sup>
	2016	316
	2015	251
	2014	299
	2013	148
	2012	153
	2011	176
	2010	185

<sup>(1)</sup> Source : "Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie seules" - Insee, Démographie des entreprises et des établissements - champ marchand non agricole, Créations d'entreprises.

## LES POINTS DE VIGILANCE DU RADIOLOGUE

### Les principales difficultés du métier

#### • La maîtrise des investissements

La stratégie d'investissement doit prendre en compte les évolutions réglementaires qui tendent à la diminution des actes techniques. Ainsi, la rentabilité d'équipements sophistiqués (échographe, table de radiologie ...) n'est pas toujours assurée. La mise en commun de moyens ou la prescription vers les cliniques ou hôpitaux s'avère souvent nécessaire.

#### • La politique de maîtrise des dépenses de santé

La politique du gouvernement en matière de redressement du déficit de l'Assurance maladie devrait se durcir dans les années à venir, notamment concernant l'activité des radiologues, avec une nouvelle baisse des tarifs des actes de radiologie et un encadrement plus strict des dépassements d'honoraires.

Toutefois, la croissance du nombre d'actes pratiqués conjuguée au numerus clausus, assure aux radiologues de bonnes perspectives.

		PRATIQUE MÉDICALE
TAUX DE SURVIE AU-DELÀ DES 5 PREMIÈRES ANNÉES	Enseignement, santé humaine et action sociale	74,8 % <sup>(1)</sup>
	Moyenne tous secteurs	60,4 %

<sup>(1)</sup> Source : Insee, Taux de Survie à 5 ans pour la génération 2010.

## EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR

### Les principales organisations professionnelles

#### **FNMR**

Fédération Nationale des Médecins Radiologues  
62 boulevard de la Tour Maubourg - 75 007 Paris  
Tel : 01 53 59 34 00  
<http://www.fnmr.org>

#### **SFR**

Société Française de Radiologie  
20, avenue Rapp - 75007 Paris  
Tel : 01 53 59 59 69  
<http://www.sfrnet.org/>

#### **CNOM**

Conseil National de l'Ordre des Médecins  
180 bd Haussmann - 75008 Paris  
Tel : 01 53 89 32 00  
<http://www.conseil-national.medecin.fr>

### La presse spécialisée

#### **La Revue du Médecin Radiologue**

<http://www.fnmr.org>

#### **La Revue du Praticien**

<http://www.larevuedupraticien.fr>

#### **Le quotidien du Médecin**

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/>

## L'Assurance Maladie

[Ameli.fr](https://www.ameli.fr) : conventions, tarifs conventionnels, gestion de l'activité et informations sur la profession.